



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 04 décembre 2025

~~Publiée le 16/12/2025~~

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°33 incluse), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°8), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°47), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°23), M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°31), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°23), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°13), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n°3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET

Étaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à Mme Valérie HALLER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Hasni ALEM, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°34), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Laurent CROIZIER à Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°46 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°30 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 50 - Education Populaire - Partenariats avec les Maisons de quartier associatives bisontines
- Renouvellement de la convention-cadre pour 2026-2029 avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Besançon / Clairs-Soleils

Délibération n° 008166

Education Populaire - Partenariats avec les Maisons de quartier associatives bisontines - Renouvellement de la convention-cadre pour 2026-2029 avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Besançon / Clairs-Soleils

Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°4	20/11/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le renouvellement de la convention-cadre de partenariat avec la MJC Besançon / Clairs-Soleils pour la période 2026-2029.

I. Contexte

Huit structures bénéficient de l'agrément « Centre social » délivré par la Caisse d'allocations Familiales (CAF) du Doubs :

- 4 Maisons de quartier municipales : Planoise, Montrapon / Fontaine-Ecu, Grette / Butte et Bains-Douches Battant,
- 4 structures associatives : Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP) Cras / Chaprais / Viotte, Comité de quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Palente et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Besançon / Clairs-Soleils.

Chacune de ces structures contribue directement à l'amélioration de la qualité de vie des habitants en leur offrant des activités et des services de proximité. En tant que lieux de rencontres et d'échanges, elles participent au développement et au renforcement des liens humains, familiaux et intergénérationnels.

La Ville de Besançon accompagne, de par ses compétences, chaque structure et son projet associatif, selon les différentes délégations, en premier lieu, vie des quartiers, et également : vie associative, santé, éducation, sports, culture, tranquillité publique, développement durable et actions en matière de résilience, accompagnement des migrants, égalité femmes-hommes, relations internationales...

Elle coordonne le suivi des 3 entités : Ville de Besançon, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon et Grand Besançon Métropole (GBM).

La Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon et Grand Besançon Métropole (GBM) ont formalisé leur partenariat avec 3 des 4 structures associatives (ASEP, CQ Rosemont / St-Ferjeux et MJC Palente) par des conventions-cadres quinquennales.

Dans l'attente :

- d'une évaluation détaillée du partenariat précédent,
- du nouveau projet associatif de la structure,

Il a été décidé de prolonger par avenant la convention-cadre avec la MJC Besançon / Clairs-Soleils.

Cf. délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2024, délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 4 décembre 2024 et délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2024.

II. Renouvellement de la convention-cadre avec la MJC Besançon / Clairs-Soleils

L'association a présenté son nouveau projet associatif avec des éléments d'actions, des données financières et des situations organisationnelles.

Aussi, il est proposé de renouveler la convention-cadre de partenariat avec la MJC Besançon / Clairs-Soleils pour la période 2026-2029.

Comme pour les 3 autres centres sociaux, la convention s'appuie sur le projet associatif de la structure partenaire (article 4 et annexes) et sur son territoire d'intervention pour définir les orientations stratégiques que les 3 entités soutiennent à travers ce partenariat (article 5) :

- renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie de quartier et articuler les dynamiques et dispositifs territoriaux existants,
- contribuer au développement du quartier pour plus de cohésion sociale, urbaine et économique et renforcer la proximité et l'utilité sociale de la structure,
- mobiliser les habitants pour qu'ils contribuent aux mutations du quartier,
- améliorer la qualité de vie et l'égalité des chances des habitants,
- lutter contre la fracture numérique,
- soutenir la parentalité,
- contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Elle définit des axes de travail thématiques et les modalités de soutien correspondantes que chaque entité sera amenée à entreprendre auprès de l'association ou inversement (partenariats et actions en commun par quartier, subvention de fonctionnement annuelle, subventions par projet par chaque entité, mise à disposition de locaux...). Le projet associatif est annexé à la convention.

III. Territoires d'intervention

Le territoire d'intervention de l'association est, pour partie, constitué par des quartiers ou secteurs intégrés au contrat de ville 2024-2030 du Grand Besançon dont les 3 entités sont signataires :

Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale	Quartiers Politique de la Ville prioritaires ou fragiles concernés
MJC Besançon Clairs-Soleils - Centre social	Clairs-Soleils
Espace de Vie Sociale Vareilles (MJC)	Vareilles

L'article 11 du contrat de ville du Grand Besançon précise que l'articulation entre projets d'animation globale (centres sociaux) ou d'animation locale (espaces de vie sociale) et projets de quartier constitue un objectif partagé par les signataires.

L'association participe, à ce titre, à l'animation technique des projets de quartier.

Au-delà des enjeux propres à la Politique de la Ville, la Ville de Besançon ambitionne de favoriser l'accès, pour tous les Bisontins, quel que soit leur quartier d'habitation, à des lieux de vie, d'animation sociale et d'appui aux projets locaux, accessibles et de qualité.

IV. Soutien et partenariat

Agrément « Centre social »

Le partenariat formalisé avec la Ville de Besançon est conditionné à l'agrément Centre social délivré par la CAF du Doubs et donc à l'engagement de l'association à répondre aux fonctions dévolues aux centres sociaux qui se définissent, d'une part, comme des lieux de proximité à vocation globale, familiale, de jeunesse, intergénérationnelle qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale et, d'autre part, comme des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leur projet.

Orientations de la politique municipale

Le projet de mandat de la Ville rappelle que les maisons de quartier municipales et associatives sont de véritables centres sociaux et socioculturels à l'échelle des quartiers. Elles sont :

- des lieux indispensables d'accueil pour les familles,
- des lieux de vie pour la jeunesse,
- des lieux de rencontres et de fêtes pour les associations,
- des lieux d'exercice de la citoyenneté,
- des lieux d'animation sportive et d'expression culturelle.

C'est dans ces maisons de proximité que la coordination des actions éducatives et des projets sociaux de territoire prend forme, notamment dans les quartiers prioritaires « politique de la ville » où se rassemblent les acteurs et associations du quartier autour de projets partagés. Elles sont des facilitateurs pour l'accès et l'information sur l'ensemble des services, droits et dispositifs communs.

Les Maisons de quartier municipales et associatives sont des équipements structurants de l'intervention publique au plus près des habitants.

L'article 5 décline les orientations de la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers et précise notamment les axes de travail thématiques qu'elle souhaite voir réalisés.

Les 3 entités soutiennent ainsi les structures d'animation de la vie sociale, encouragent les initiatives et reconnaissent leur capacité à développer des réponses innovantes et appropriées aux besoins identifiés sur leur territoire d'intervention.

Principaux axes de travail poursuivis par l'association (article 4)

L'offre de l'association lui permet d'agir sur :

- **le secteur social, en matière d'entraide et de solidarité** : lutte contre les discriminations et les exclusions, accompagnement des publics jeunes, accompagnement des familles; soutien à l'intégration des personnes étrangères, accès aux droits et à l'insertion professionnelle...
- **le secteur éducatif et de soutien à la parentalité** : accueil de loisirs, accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité et à la famille, épanouissement des jeunes.
- **le secteur de médiation sociale par le sport** : Club Multisports, pratiques collectives et individuelles et événements sportifs.

Dans son projet associatif et dans son projet social, l'association fixe comme axes de travail (axes revus annuellement) :

- contribuer au respect des valeurs de la société,
- promouvoir le vivre ensemble,
- soutenir la parentalité,
- introduire dans l'ensemble des pratiques éducatives le rapport à la bienveillance,
- lutter contre les fragilités et les discriminations,
- favoriser l'épanouissement des enfants, des jeunes, des familles et des habitants,
- sensibiliser aux enjeux environnementaux et accompagner les changements,
- participer à l'émancipation des jeunes,
- favoriser la santé physique et mentale des habitants,
- impliquer les habitants dans la vie de leur quartier,
- promouvoir le sport pour tous et la culture pour tous,
- accompagner les familles dans leur fonction parentale et notamment dans une relation d'intermédiation avec l'institution scolaire,
- renforcer la continuité éducative auprès des enfants pour susciter des parcours de réussite,
- impulser des actions d'animation sociale de proximité afin d'animer l'espace public,
- soutenir les jeunes adultes les plus fragilisés socialement,
- développer un travail coopératif et participatif, que ce soit entre acteurs associatifs et institutionnels ou avec les habitants,
- favoriser une meilleure information et communication concernant les structures existantes et les actions qu'elles proposent à l'échelle du quartier,
- mettre en œuvre des actions passerelles pour favoriser une ouverture vers l'extérieur.

Considérant que le projet associatif présenté répond aux critères de l'intérêt général et local, les entités s'associent à l'association et apportent leur soutien moyennant la réalisation des objectifs définis dans la convention-cadre de partenariat.

V. Versement du 1er acompte de la subvention 2026 à la MJC Clairs-Soleils

Conformément à l'article 7.1 de la convention-cadre 2026-2029, la Ville déterminera le montant de la subvention de fonctionnement 2026 lors du vote du Budget Primitif 2026.

La structure percevra toutefois, dès janvier 2026 et sous réserve de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention-cadre de partenariat 2026-2029, un 1^{er} acompte d'un montant arrondi correspondant au 1/3 du montant de la subvention 2025.

Maison de quartier associative	Subvention 2025	1 ^{er} acompte 2026
MJC Besançon / Clairs-Soleils	243 000 €	81 000 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 81 000 €, sera prélevée sur la ligne 65.388.65748.0022176.47000.

M. Hasni ALEM (2) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le renouvellement de la convention-cadre de partenariat avec la MJC Besançon / Clairs-Soleils pour la période 2026-2029 jointe en annexe,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention-cadre correspondante,
- attribue, dès l'entrée en vigueur de la convention-cadre de partenariat 2026-2029, le premier acompte de la subvention de fonctionnement 2026, d'un montant de 81 000 € à la MJC Besançon / Clairs-Soleils.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Claudine CAULET
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Convention-Cadre 2026-2029

LOGO Association

ASSOCIATION FICHE DE TRAVAIL ET D'ANALYSE

COMMISSION DE SUIVI ANNUELLE DU ____ / ____ / ____

IDENTIFICATION

Structure

Dénomination : _____

Coordonnées

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Eléments juridiques

Statut : Association Loi 1901

Date de création : ____ / ____ / ____

Date de mise à jour des statuts : ____ / ____ / ____

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____

Période d'agrément Centre social : Du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Gouvernance

Président(e) : _____

Vice-président(e) : _____

Trésorier(e) : _____

Secrétaire : _____

Directeur(rice) : _____

Elus représentants la Ville, GBM et le CCAS dans les instances : _____

VIE DE LA STRUCTURE

ANNEE ECOULEE

Nombre de salariés permanents : _____

Equivalent Temps Plein (ETP) : _____

Nombre de salariés non-permanents : _____

Equivalent Temps Plein (ETP) : _____

Nombre d'adhérents : _____ Nombre de familles : _____

Répartition des adhérents par secteurs géographiques :

	Territoire Centre social	Autres quartiers bisontins	GBM + Hors Besançon
Adhérents	____ %	____ %	____ %

Répartition des adhérents par QF (activités avec tarification sociale) :

	QF > 0 € et ≤ 800 €	> 800 € et ≤ 3 000 €	QF > 3 000 €
Adhérents	____ %	____ %	____ %

Evénements majeurs intervenus

A COMPLETER

Points forts

A COMPLETER

Points faibles

A COMPLETER

ANNEE A VENIR

Enjeux

A COMPLETER

Evénements majeurs programmés

A COMPLETER

BILAN ET PERSPECTIVES D'ACTIVITE
Cf. Axes de travail thématiques

BILAN

Axe n°1 : Animation globale

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°2 : Animation collective famille

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°3 : Animation jeunesse

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°4 : Médiation numérique

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°5 : Accès spécifique à la Culture

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°6 : Actions particulières des projets de quartiers « politique de la Ville »

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°7 : Action sociale et partenariats avec le CCAS

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°8 : Participation citoyenne

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°9 : Insertion et Accompagnement vers l'emploi

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°1 : Animation globale

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°2 : Animation collective famille

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°3 : Animation jeunesse

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°4 : Médiation numérique

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°5 : Accès spécifique à la Culture

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°6 : Actions particulières des projets de quartiers « politique de la Ville »

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°7 : Action sociale et partenariats avec le CCAS

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°8 : Participation citoyenne

A COMPLETER avec indicateurs

Axe n°9 : Insertion et Accompagnement vers l'emploi

A COMPLETER avec indicateurs

CHIFFRES CLEFS

Ces données doivent correspondre aux documents financiers détaillés communiqués par ailleurs.

	Budget Prévisionnel N+1		Perspectives d'atterrissage N		Résultat définitif N-1	
	Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
Total des produits	0	100	0	100	0	100
Subventions	0	0	0	0	0	0
<i>Dont subvention de fonctionnement Ville - Vie des quartiers</i>	0	0	0	0	0	0
Recettes propres	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	0		0	0	0	0
Reprise provisions et transfert de charges	0		0	0	0	0
Total des charges	0	100	0	100	0	100
Masses salariale (+ charges sociales et fiscales)	0	0	0	0	0	0
Charges externes	0	0	0	0	0	0
Autres charges	0	0	0	0	0	0
Dotation amortissements et provision	0	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	0		0		0	
Résultat exceptionnel et financier	0		0		0	
Résultat net	0		0		0	
Total des fonds associatifs	0		0		0	

Commentaires :

A COMPLETER

Élaboration des conventions cadre

2025-2029

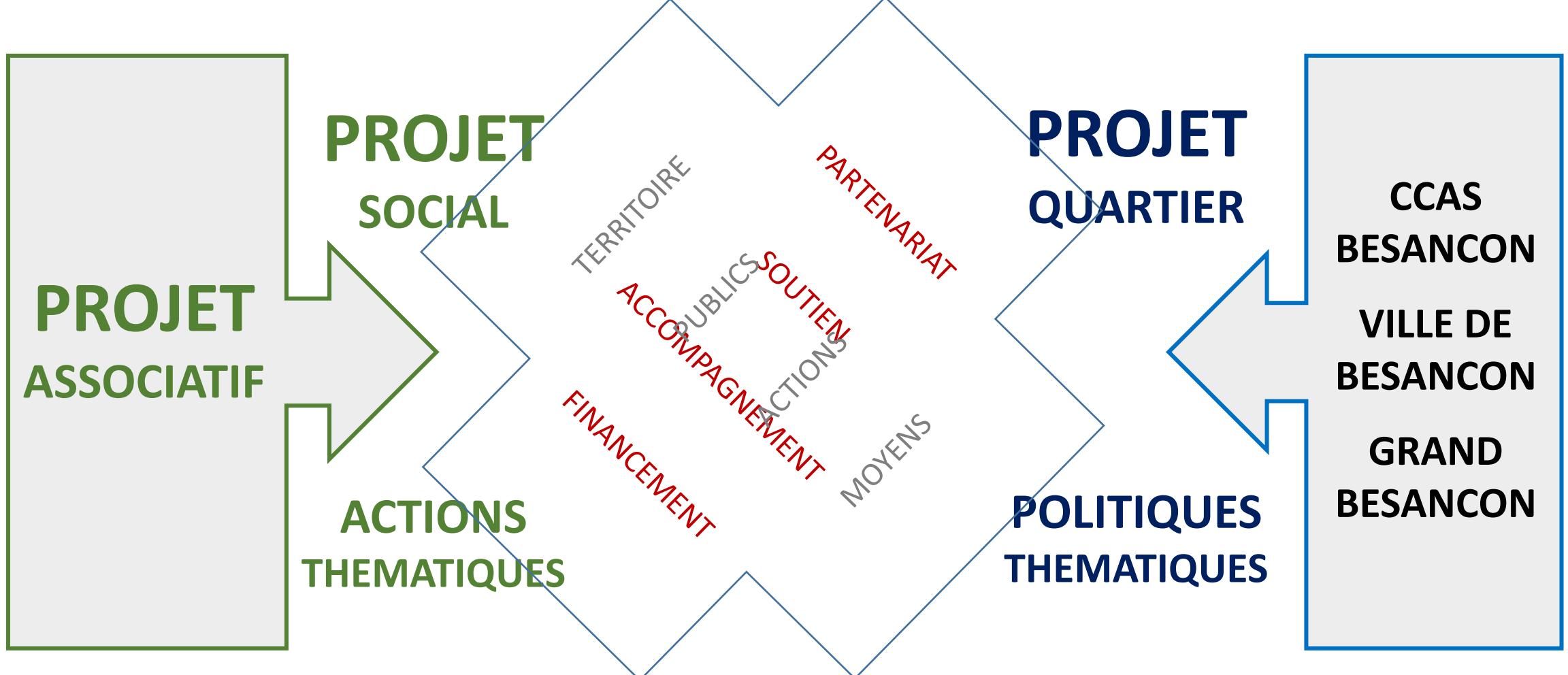
Maisons de Quartiers/Centres sociaux associatifs

Présentation des projets associatifs

Ville de
Besançon



CADRE & PRINCIPES



LE PROJET ASSOCIATIF



PROJET

SOCIAL

**ACTIONS
THEMATIQUES**

**VALEURS
ORIENTATIONS
OBJECTIFS**

**GOUVERNANCE
ADMINISTRATION
PARTICIPATION**

**PARTENARIATS
QUARTIER
VILLE - GBM**

**PLAN ACTIONS
ACTIVITÉS
PERMANENTES
PONCTUELLES**

**TERRITOIRE(S)
PERIMETRE
CARTE, ABS**

**PUBLICS
QUANTITATIF
& QUALITATIF**

**LOCAUX
OCCUPATIONS**

**EQUIPE
PERSONNEL
ORGANIGRAMME**

**FINANCES
CA 2019-2023
BP 2024 + 2025/2027**



Maison des Jeunes
ET DE LA **Culture**
BESANÇON
CLAIRS-SOLEILS
VAREILLES

Maison des Jeunes et de la Culture

Clairs-Soleils-Les Vareilles-Les Vaïtes

Qui sommes nous :

- Une Association Loi 1901 composée d'Adhérents,
- Une association employeur,
- Missionnée par la ville de Besançon pour intervenir sur le quartier prioritaire de la ville « Clairs Soleils »,
- Un Centre Social agréé par la Caisse d'allocation Familiale,
- Associé au projet du Centre Martin Luther King,

Notre Projet Associatif :

D'une manière générale notre projet associatif se déploie autour de trois axes majeurs :

- La Citoyenneté : un parcours pour devenir et être un adulte responsable,**
- La Mixité : apprendre à vivre ensemble,**
- La Participation : action de réalisation et d'engagement pour soi, pour l'autre...**
- Un projet qui est lié à celui du centre social.**
- Un projet socioculturel d'éducation populaire**

Nos valeurs

- L'épanouissement,
- L'autonomie,
- La responsabilité,
- L'anticipation,
- Le respect des valeurs de notre société
- Le vivre ensemble
- L'estime de Soi...

Note Projet Social :

La synthèse globale des différentes phases de diagnostic/évaluation pour notre projet social 2023-2026 a fait apparaître de manière forte la nécessité dans notre action :

- d'accompagner les familles dans leur fonction parentale et notamment dans une relation d'intermédiation avec l'institution scolaire.
- de renforcer la continuité éducative auprès des enfants pour susciter des parcours de réussite ;
- d'impulser des actions d'animation sociale de proximité afin d'animer l'espace public ;
- de soutenir les jeunes adultes les plus fragilisés socialement ;
- de développer un travail coopératif et participatif, que ce soit entre acteurs associatifs et institutionnels ou avec les habitants ;
- de favoriser une meilleure information et communication concernant les structures existantes et les actions qu'elles proposent à l'échelle du quartier ;
- de mettre en œuvre des actions passerelles pour favoriser une ouverture vers l'extérieur.

PARTENARIATS QUARTIER VILLE - GBM



Notre coopération avec la Ville de Besançon et le Grand Besançon Métropole dans le cadre de la politique de la ville :

Cette coopération s'inscrit dans une dimension de coopération permanente avec les services de la Ville, du CCAS et du Grand Besançon : Pour être identifié auprès des habitants, des partenaires associatifs et institutionnels comme l'acteur ressource tant sur le plan de l'écoute que de l'accompagnement et de la co-construction des dynamiques...

D'un point de vue opérationnel :

- Co animation des Apéros Infos,
- Co réflexion et co actions sur les différents axes prioritaires du Contrat de Ville,
- Co animation des actions : semaine du numérique, semaine de la parentalité,
- Accompagnement des habitants, des associations et des acteurs selon leurs besoins, leurs demandes et leurs sollicitations,
- Participation aux phases d'instruction du contrat ville pour le quartier des Clairs Soleils,
- Participation aux différentes rencontres des Cellules de veille,
- Mission de veille,
- Accompagnement des associations dans le montage de leurs dossiers « demande de financement, élaboration des statuts »...

PARTENARIATS QUARTIER VILLE - GBM



Notre coopération avec le CCAS de Besançon :

La démonstration de cette coopération s'illustre par les différentes actions qui sont co-portées et proposées sur le quartier prioritaire des Clairs Soleils :

- La lutte de la fracture numérique et la co-intervention d'un professionnel de la Mjc et d'un travailleur social du CCAS, des itinérances de la Roulotte Connecte,
- La mise en place de l'action collective à destination des femmes,
- Le portage de la Co réflexion sur la question des besoins en terme d'accompagnement numérique,
- L'intervention des personnels d'accueils respectifs au deux entités...

Les axes de notre Centre social :

- La Participation, animation du territoire et cadre de vie,
- Le Vivre ensemble,
- L'Information pour les habitants du quartier, les adhérents de la Mjc,
- Lutter contre les inégalités, les discriminations et les exclusions,
- L'Accompagnement Social Démarche d'Accompagnement Concerté (DAC),
- Sensibilisation des habitants au développement durable ,
- Sensibilisation sur la thématique santé,
- Animation pour les familles,
- Accompagnement à la parentalité,
- Animation Enfance/Jeunesse,
- Médiation culturelle,
- Médiation sociale par le sport...

Paroles d'Adhérents et de Bénévoles

Pourquoi je suis adhérent :

Nouvel arrivé dans le quartier,
Faire des activités,
Rompre avec l'isolement,
Rencontrer du monde,
Changer la routine du quotidien...

Pourquoi je me suis engagé :

Rompre avec l'isolement
Rencontrer du monde
Changer la routine du quotidien
Pour mettre à disposition mes compétences
Pour ce que nous trouvons à l'accueil et à la Mjc : sourire, convivialité...

Pourquoi je viens à la Mjc :

La maison pour tous, c'est familiale, vivre ensemble,

Histoire du quartier :

Attentes/demandes : mise en place d'actions « soirée pyjama, célibataire...

GOUVERNANCE ADMINISTRATION PARTICIPATION



La Gouvernance de la Mjc

Bureau élu le 18 juin 2025

Membres du bureau	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	DAME	Jean-Marie	Président
Madame	LAFOND	Agnes	Vice-Présidente
Monsieur	GHEIDENE	Djamila	Vice-Présidente
Madame	BOITEUX	Denise	Trésorière
Madame	HAKKAR	Rabéa	Secrétaire

Membres du Conseil d'administration élus le 11 juin 2025

Membres Elus	Nom	Prénom	Fonction
Madame	ATTAL	Chantal	Administrateur
Madame	BEKRAR	Djouhara	Administrateur
Madame	BOITEUX	Denise	Trésorière
Monsieur	DAME	Jean-Marie	Président
Monsieur	LUCIAUD	André	Administrateur
Madame	LONGUET	Thérèse	Administrateur
Madame	HAKKAR	Rabéa	Secrétaire
Monsieur	GHEIDENE	Djamila	Vice-Présidente
Madame	LAFOND	Agnes	Vice-Présidente
Monsieur	DELAMARE	Gregory	Administrateur
Madame	BOUATIL	Mahieddine	Administrateur
Madame	TOUAIBIA	Mohamed	Administrateur
Madame	BOUCHENE	Kaci	Administrateur
Madame	HANNOUNI	Leila	Administrateur

TERRITOIRE(S) PERIMETRE CARTE, ABS



Notre territoire d'intervention : Clairs Soleils-les Vareilles

Clairs Soleils, un quartier prioritaire de la VILLE

Population de Clairs Soleils : 1428 habitants dont 43 % à moins de 25 ans, les 25-59 représentent 32 % et 25 % ont 60 ans et plus.

Les Vareilles, un quartier fragile

Population des Vareilles : 700 habitants, les indicateurs socio-économiques mettent en lumière une précarité importante. Près de 40 % de la population majeure est sans emploi et 30 % des emplois sont précaires. Les familles sont présentes puisque quasiment un ménage sur deux est composé d'enfants.

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



Maison des Jeunes
ET DE LA
Culture
BESANÇON
CLAIRS-SOLEILS
VAREILLES

La Participation, animation du territoire et cadre de vie :

Les Animations des Samedis

Un programme d'animation est mis en place tous les samedis après-midi à destination des familles sauf pendant les vacances scolaires. Ces animations prennent la forme de : sorties, activités de toute sorte (cuisine, manuelle, artistique et culturelle...)

Les Animations en Pieds d'immeubles

Pendant les périodes de vacances estivales nous investissons les espaces publics de Clairs Soleils et des Vareilles et nous proposons des animations et des soirées festives...

Les Fêtes et Événements

Nous déployons sur le quartier des Clairs Soleils plusieurs temps forts :

- Les Printemps des Clairs Soleils,
- Le Raid Aventure,
- Fête de quartier en fin d'année scolaire,
- Fête d'hiver avant les vacances de Noël.

Les Événements des accueils de Loisirs

Nous proposons un grand événement annuel regroupant l'ensemble des accueils de loisirs, des enfants et des Familles : Barbecue suivi d'un spectacle.

Les Actions/Événements

L'ensemble des actions et événements pour lesquels nous proposons en amont différents temps de préparation : Les Printemps de Clairs Soleils, les Animations en Pieds d'immeubles, Le Raid Aventure de Clairs Soleils.

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



La Participation, animation du territoire et cadre de vie :

La Mise en place d'instance représentative des habitants et l'engagement à la participation citoyenne :

- Accompagnement des habitants et participation active aux différentes commissions participatives institutionnelles : CCH, Projets Participatifs, engagement dans la vie associative de la Mjc mais également dans d'autres associations...

L'Information pour les habitants du quartier, les adhérents de la Mjc... :

Nous utilisons l'ensemble de nos outils numériques « site internet, réseaux sociaux ».

Nous utilisons également d'autres modalités :

- les temps de distribution alimentaire pour informer, mobiliser les habitants sur les actions et événements qui sont proposés par la Mjc et par les acteurs du quartier.
- les temps d'animations des différents collectifs qui sont adhérents à la Mjc,
- les sorties Roulotte Connecte, les Apéro Infos, les infos mailing, la presse locale,
- les médias de la ville de Besançon...

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



L'Information pour les habitants du quartier, les adhérents de la Mjc :

Pour ce faire, nous utilisons l'ensemble de nos outils numériques « site internet, réseaux sociaux ». Nous activons l'ensemble des équipes de l'association pour la transmission des informations sur nos activités et sur les événements qui ont lieu sur le quartier. Enfin, nous informons également les habitants par voie d'affichage dans les différentes entrées des logements qui composent le quartier.

De façon plus démonstrative, nous utilisons également d'autres modalités :

- les temps de distribution alimentaire pour informer, mobiliser les habitants sur les actions et événements qui sont proposés par la Mjc et par les acteurs du quartier.
- les temps d'animations des différents collectifs qui sont adhérents à la Mjc,
- les sorties Roulotte Connecte,
- les Apéro Infos,
- les infos mailing,
- la presse locale,
- les médias de la ville de Besançon...

Ce que nous pourrions déployer :

Enclencher un travail d'évaluation et de formalisation des stratégies.

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



Notre intervention pour lutter contre les inégalités, les discriminations et les exclusions :

La Médiation numérique : **La Roulette Connecte** : outil d'accompagnement numérique itinérant sur le quartier des Clairs Soleils et des Vareilles : accès aux droits, démarches administratives, création de boîte mail...

L'Accompagnement des publics : Pour les Jeunes, les animateurs jeunesse les accompagnent dans leurs démarches « orientation, démarches administratives... » Pour le tout public, accompagnement aux démarches « actualisation des droits, démarches administratives »...

La Mission de Promeneur du Net : Présence d'une animatrice sur les réseaux sociaux pour de l'accompagnement numérique et de la veille.

Dispositif Educatif Numérique : accompagnement des familles « Pronote, bourse... »

Mise à disposition des publics d'une borne numérique : Espace numérique : Ateliers numériques proposés par les animateurs EPN de la ville de Besançon sur deux demi-journées par semaine, permanence emploi et temps d'accès libres... L'action coopérative avec les acteurs du quartier sur des actions concertées et fédératives sur la thématique du numérique et qui se traduit par « une semaine du numérique : café parents, action de prévention sur l'utilisation des écrans... »

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



L'Emploi Insertion :

Pour les jeunes : Nos équipes accompagnent les jeunes pour la réalisation de Cv, pour les démarches numériques, pour répondre aux demandes qui s'inscrivent dans l'urgence. Quand les situations ne s'inscrivent pas dans cette urgence nous orientons, accompagnons les jeunes vers les partenaires/acteurs compétents.
Nous accueillons également des stagiaires de différentes formations pré qualifiantes et qualifiantes : stages de découvertes, Formations fédérales, CPJEPS, BPEJEPS, Licence Pro UFRSTAPS...

Pour les autres publics :

Nous accueillons et co-animons des permanences emploi tous les mardis matins en alternance « Clairs Soleils et Palente » : Offres d'emplois, formation, orientation...

Nous sommes coordinateur Groupe Solidarité Emploi pour Clairs Soleils ;

Dans le cadre d'actions collectives comme le groupe de femmes nous accompagnons également certaines femmes dans leur parcours de formation/emploi...

Nous accueillons des stagiaires de différentes formations pré-qualifiantes et qualifiantes.

Il est important également de souligner notre dimension employeur pour les jeunes, puisque à titre d'exemple sur une année nous recrutons une vingtaine de jeunes pour les accueils de loisirs, accompagnement à la scolarité...

Ce que nous pourrions projeter dans cette thématique :

Ouverture à d'autres orientations professionnelles

Devenir centre de formation pour les BAFA, BPJEPS...

Devenir un « centre d'insertion (projet ressourcerie, chantier insertion....)
mise en place et utilisation des BADGES (cf <https://bravo-bfc.fr/>)

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



Accompagnement Social Concerté (DAC) :

Démarche d'Accompagnement

Descriptif de l'action :

La DAC repose sur une diversité d'activités et d'actions individuelles et collectives mises en œuvre avec l'équipe d'animation du Centre Social. Nous proposons plusieurs ateliers collectifs répartis tout au long de la semaine. Ces ateliers, qui répondent aux besoins et intérêts de chacun, permettent de découvrir des techniques, des savoir-faire et de s'enrichir personnellement : informatique, artisanat, décoration, cuisine, randonnée, expression, communication, langues étrangères, sorties et vacances famille. Les objectifs de ces ateliers sont de rompre l'isolement, de construire ou maintenir le lien social, de favoriser l'expression des personnes par une participation régulière. De plus, nous les accompagnons dans la formalisation de parcours d'insertion.

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



Accompagnement Social Concerté (DAC) : Démarche d'Accompagnement

Solidarité-Soutien :

Tout au long de la semaine à travers notre mission d'accueil du Centre Social, nous accompagnons les habitants du quartier : accès au droit Caf, courriers divers, photocopies, accompagnement numérique, orientations vers les acteurs compétents...

Espace Solidarité :

Nous avons avec un collectif de bénévoles, constitué une brigade de solidarité pour le don de matériel « textile, équipement ménager, petit mobilier, matériel de puériculture... ». Nous les activons en fonction des besoins des habitants, des adhérents, des partenaires. Nous utilisons les réseaux sociaux pour lancer les appels aux dons...

La permanence d'Ecrivain public :

Elle a lieu tous les mardis matins et les vendredis matins de 9h à 12h. Les bénévoles sont présents pour accompagner les personnes autour de différentes demandes. Chaque rendez-vous dure environ $\frac{1}{2}$ heure voire $\frac{3}{4}$ d'heure.

Nous sommes toujours dans le même type de demande d'accompagnement :

- décryptage de courriers « institutionnels » (CAF, Pôle emploi, MDPH, Impôts...).
- accès aux droits

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



Maison des Jeunes
ET DE LA
Culture
BESANÇON
CLAIRS-SOLEILS
VAREILLES

Accompagnement Social Concerté (DAC) :

Les Ateliers Sociolinguistiques :

Cette action est proposée par Quartier Libre Besançon et déployée sur les trois maisons. Les ASL contribuent à l'intégration sociale des populations d'origine étrangère par une meilleure connaissance de la langue française et de l'environnement social de proximité. C'est pourquoi toute personne motivée, s'inscrivant dans une démarche d'apprentissage est accueillie de façon inconditionnelle. L'accès à l'emploi est de plus, un axe privilégié des ASL ; les difficultés linguistiques constituant l'un des freins majeurs à l'insertion professionnelle.

Café Solidaire :

Cet espace de convivialité est mis en place pour accompagner l'association Croque Soleil dans son fonctionnement le jour de la distribution alimentaire. Cet espace permet de réduire les tensions auprès des bénéficiaires mais également auprès des bénévoles de l'association. Plus qu'un simple lieu où l'on peut trouver un café, c'est un espace privilégié où l'on réintroduit du lien, du partage et des échanges. Nous déployons également avec la coopération d'acteurs socioculturels, associatifs des actions d'accompagnement social, des actions de prévention autour de la santé...

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



Accompagnement Social Concerté (DAC) : Démarche d'Accompagnement

Question féminine :

Nous poursuivons nos objectifs liés à l'émancipation et l'épanouissement des femmes du quartier, et ce quelque soit leur âge. Un groupe d'une trentaine de femmes s'enrichit de cette dynamique.

Un rendez-vous hebdomadaire est mis en place, où le collectif travaille à la co-construction de ces actions du collectif. En parallèle des actions sont mises en place, des ateliers/groupes de parole avec des professionnels autour de différentes thématiques (MICD, CIDFF, CCAS...).

Les objectifs majeurs du projet :

- permettre la prise d'initiative par les femmes et pour les femmes
- permettre de sortir d'un quotidien qui les oppresse
- permettre de découvrir le sport grâce à la maison du sport de la Mjc...

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



Accompagnement Social Concerté (DAC) :

Démarche d'Accompagnement

Les Animations en Pieds d'Immeubles :

Depuis plusieurs années nous avons également investi les espaces publics, en déployant sur les périodes estivales des animations de loisirs et des soirées culturelles pour les quartiers des Clairs Soleils et des Vareilles.

Soutien aux associations :

Nous accompagnons les associations dans le montage de leurs dossiers « demande de financement, élaboration des statuts »..., Nous mettons à disposition des locaux pour le déploiement de leur projet associatif, de leur action.

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



Animation collective familles :

Nous proposons tout au long de l'année des animations parents enfants sur les vendredis soirs et sur les samedis. Nous accompagnons également les familles dans l'élaboration de leurs séjours familles et pour les séjours proposés par la Ville de Besançon. Nous sommes également, fortement présents pour les questions d'ordre social et/ou éducatif : accompagnement aux démarches (accompagnement social.....) ainsi que les thématiques Parentalité, Santé, Education, Scolarité, Prévention....Cette attention portée à ces thématiques est présente dans toutes nos actions courantes mais aussi lors des animations plus spécifiques, comme les animations en pieds d'immeubles en été.

A noter, la Mjc prend en compte la réalité financière des familles des quartiers de Clairs Soleils et des Vareilles dans son offre tarifaire afin de privilégier la participation du plus grand nombre.

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



L'Animation Enfance/Jeunesse :

La Mjc propose en fonction de ses moyens humains et financiers sur le quartier des Clairs Soleils des accueils de loisirs sur les mercredis, petites et grandes vacances pour les 3-6 ans, les 6-11 ans, les 11-14 ans et les 14-17ans.

Nous accompagnons également les familles et les enfants scolarisés à l'école élémentaire, et les collégiens du quartier des Clairs Soleils et des Vareilles sur les temps d'accompagnement à la scolarité quatre jours par semaine.

En complémentarité de ces offres éducatives, nous déployons un projet de Sport Territoire sur le quartier des Clairs Soleils. Le Club Multisports de la Mjc des Clairs Soleils propose des activités sports et loisirs et une offre de sport de compétition avec le Kick Boxing « KBCS ».

Nous accompagnons les jeunes à concrétiser des projets de séjours, de loisirs et de découverte culturelle...

Nous avons rejoint le dispositif des promeneurs du net, et l'animatrice jeunesse de l'association déploie son intervention au quotidien.

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



Maison des Jeunes
et de la Culture
BESANÇON
CLAIRS-SOLEILS
VAREILLES

L'Animation Enfance/Jeunesse :

Enfin, nous intervenons de façon formelle et informelle dans l'accompagnement des jeunes et des familles, et cela en fonction des besoins que nous identifions :

- Besoin éducatif
- Affection
- Lien social
- Lien relationnel
- Ecoute
- Soutien Budget Aide financières
- Santé
- Participation à des actions collectives
- Formation
- Expérience hors de la famille
- Lieu de partage : ex. « boire un café »
- Partager
- Sortir de l'isolement
- Démarches numériques
- Démarches administratives

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



L'Accès à la Culture :

Nous déployons dans notre Maison de la Culture une action de médiation culturelle dans l'ensemble des secteurs d'interventions :

- découverte et expérimentation de tout ce qui nous entoure : loisirs, sports, tradition culturelle...
- découverte des différents espaces/environnement culturels de la ville, du territoire français mais également de l'Europe et d'autres parties du monde,
- partage et échange culturel entre les différentes nationalités qui composent le quartier,
- découverte des différentes offres d'Arts du spectacle,
- expérimentation d'actions et d'événements artistiques,
- déploiement du Projet de la Colline aux mille couleurs avec l'accompagnement de l'association Juste Ici pour la réalisation des fresques murales.

La Mjc déploie et met en place des événements tout au long de l'année pour favoriser l'accès à la culture:

- Les Printemps des Clairs Soleils,
- Les soirées spectacles dans le cadre des animations en pieds d'immeubles,
- Les spectacles musicaux pour la fête de quartier,
- Les spectacles pour la fête d'hiver...

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



Maison des Jeunes
et de la Culture
BESANÇON
CLAIRS-SOLEILS
VAREILLES

Médiation sociale par le sport :

Nous poursuivons le déploiement de notre outil de médiation sociale par le sport pour les habitants de Clairs Soleils, les Vareilles avec des offres de loisirs sportifs et de sports adaptés, mais aussi le sport de compétition sur le territoire des Clairs Soleils.

Les offres qui sont proposées par la Mjc s'inscrivent dans la complémentarité des actions sportives qui sont portées par les autres clubs sportifs et acteurs du quartier. Ces coopérations s'inscrivent également dans des démarches de collaboration avec les collectivités «Ville de Besançon et GBM » et avec les fédérations sportives qui nous accompagnent dans nos projets et actions...

Les sections : Multisports pour les 6/11 ans, Kick Boxing pour les 3 à 17 ans, Gym séniors, Cardio fitness, Aquagym...

En complément nous déployons ce projet :

- l'Accompagnement des publics de Clairs Soleils à découvrir des disciplines sportives et être en capacité par cet accompagnement de faciliter leurs inscriptions,
- l'accompagnement pour Les formations : fédérales, qualifiantes et diplômantes qui sont proposées aux différents pratiquants,
- l'animation du territoire dans les offres d'événements « rencontres interclubs, gala de boxe,
- l'éducation et la prévention à la santé et au bien-être dans les pratiques et les comportements sportifs...

Les effets attendus de notre projet sportif de territoire :

- l'implication des habitants dans la dynamique sportive du quartier,
- l'amélioration de la santé physique et psychologique des enfants et des adultes,
- des familles autonomes dans le partage de temps de loisirs,
- la lutte contre le surpoids et la « malbouffe »,
- une meilleure connaissance des habitants de leur environnement,
- le partage d'un projet sportif avec l'ensemble des partenaires qui interviennent sur les quartiers...

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



Sensibiliser les habitants au développement durable :

Les Printemps des Clairs Soleils :

Les objectifs de cette action/événement sont de fédérer des partenaires et des habitants du quartier des Clairs Soleils, des Vareilles et du Grand Besançon autour d'actions, d'événements communs, et cela afin :

- de contribuer à la valorisation du quartier en utilisant l'ensemble des facteurs qui en créent sa force environnement naturel et patrimonial d'exception,
- de renforcer le pouvoir d'agir des habitants,
- de sensibiliser les populations pour les sujets liés à l'amélioration du cadre de vie,
- de déployer des actions de coopération autour des thèmes « alimentation, santé... »,
- d'amener au plus près des habitants, des actions culturelles...

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



Maison des Jeunes
et de la Culture
BESANÇON
CLAIRS-SOLEILS
VAREILLES

Sensibiliser les habitants au développement durable :

Le Jardin des Lumières :

Un projet de végétalisation est activé et validé par la Ville de Besançon. Depuis deux ans nous travaillons avec plusieurs partenaires et notamment l'association Juste Ici pour déployer des projets artistiques avec les habitants, pour intégrer dans cet environnement des aménagements pour les enfants et les mobiliers.

Cette démarche s'inscrit également dans un travail pédagogique en y intégrant nos pratiques et notre rapport à l'environnement, au vivant...

PLAN ACTIONS ACTIVITÉS PERMANENTES PONCTUELLES



Maison des Jeunes
ET DE LA Culture
BESANÇON
CLAIRS-SOLEILS
VAREILLES

Notre intervention autour d'activités et d'actions de sensibilisation sur la thématique santé :

La question de la santé et du bien-être est une thématique transversale dans l'ensemble de notre activité.

Notre intervention s'inscrit de plusieurs façons dans le quotidien des habitants :

- Pour l'ensemble des accueils de loisirs, les activités qui sont proposées intègrent cette question comme fil conducteur et intègrent dans les contenus les questions « alimentation, sommeil, hygiène...».
- Notre Club Multisports prend en compte la question de la santé/bien-être.

Plus largement, dans l'ensemble de nos actions la thématique santé est un sujet transversal à l'intervention de nos équipes.

Il est à noter que l'association a rejoint la dynamique de la Ville de Besançon en participant activement à la mission des référents Santé de quartier, avec le service de la santé publique de la ville.

De plus, dans le cadre de nos actions, nous mettons en co-animation avec plusieurs partenaires des actions d'information, de sensibilisation et de prévention.

Enfin, nous intégrons dans nos événements cette dimension : Les Printemps des Clairs Soleils, les ateliers cuisine, le Raid Aventure...

PUBLICS QUANTITATIF & QUALITATIF



Maison des Jeunes
et de la Culture
BESANCON
CLAIRS-SOLEILS
VAREILLES

Les publics avec lesquels nous évoluons :

DIVERSITE DES PUBLICS : ADHERENTS ET BENEFICIAIRES

Avant 3 ans, les 3-6 ans, les 6-10 ans, les 11-13 ans, les collégiens, les 14-17 ans, les lycéens, les jeunes adultes, les adultes, les Familles, les Seniors...

SPECIFICITE DES PROFILS, DES BESOINS DE CERTAIN PUBLICUE

- Les Personnes isolées, les personnes porteurs de handicaps, les Primo arrivants, les Personnes en difficultés financières, les personnes nécessitant un soutien adapté, les Demandeurs d'emploi, les jeunes et moins jeunes pour des stages, les personnes Etrangères, tout individu ayant besoin d'un soutien et/ou d'un accompagnement adaptés...

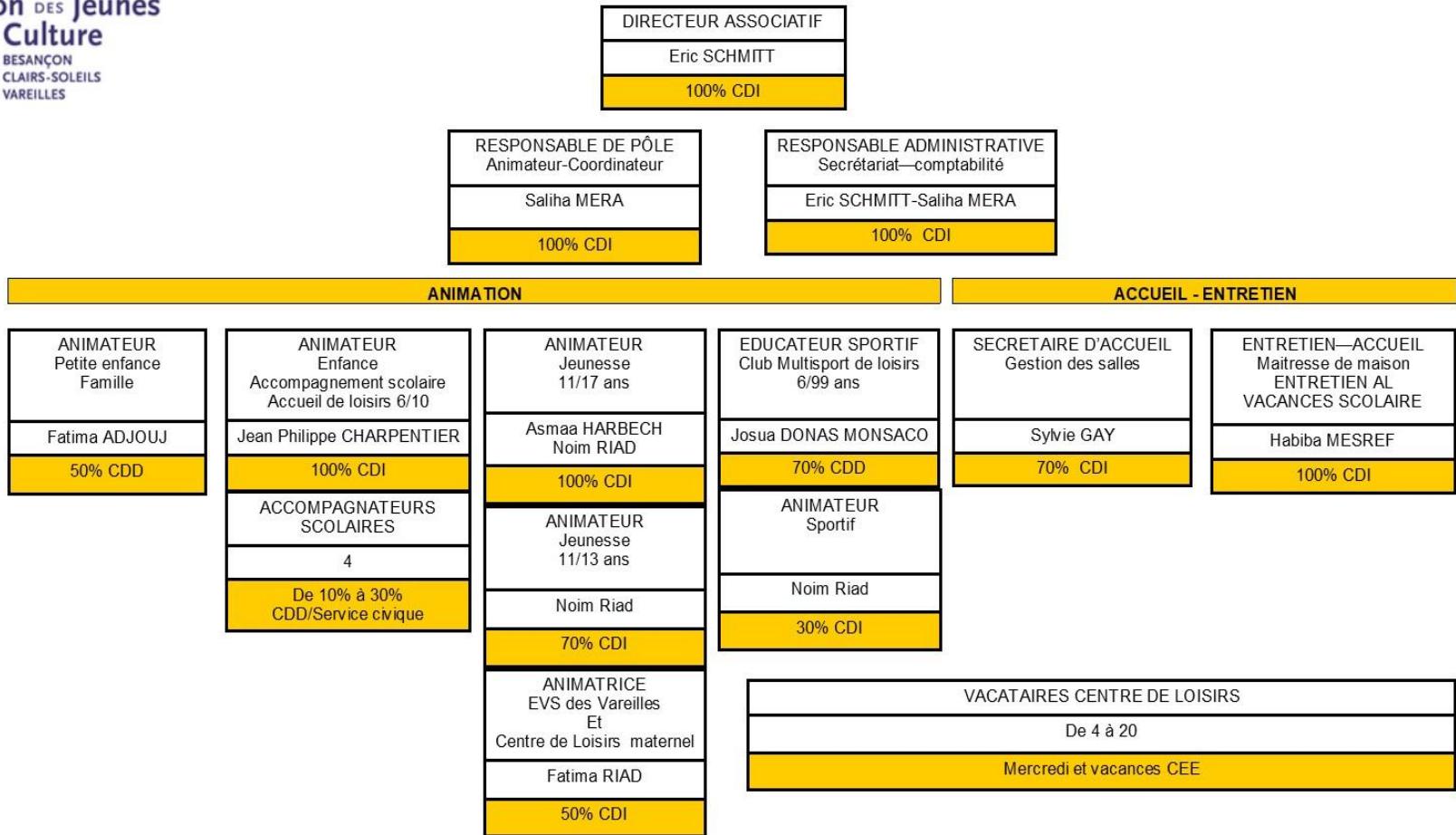
Sans oublier

- Les Bénévoles, les salariés de la Mjc, les partenaires institutionnels, les partenaires associatifs

EQUIPE PERSONNEL ORGANIGRAMME



ORGANIGRAMME MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE BESANÇON



LOCAUX OCCUPATIONS



Le Centre Martin Luther King « **Mise à disposition de la ville de Besançon** »,

Les écoles Jean Macet et la maternelle Tristan Bernard pour les Centres de Loisirs « **Mise à disposition de la ville de Besançon** »,

Hangar au Prés de Vaux pour la Roulotte « **Mise à disposition de la ville de Besançon** »,

Local de rangement au Prés de Vaux « **participation annuelle à la ville de Bensançon** »

Gymnase des Clairs Soleils « **Mise à disposition de la ville de Besançon** »,

Espace de vie social aux Vareilles « **locaux que nous louons à habitat 25** »,

FINANCES

CA 2019-2024



TOTAL DES PRODUITS	2019 : 790 800	2020 : 688 367
TOTAL DES CHARGES	2019 : 792 357	2020 : 689 393
TOTAL DES PRODUITS	2021 : 695 866	2022 : 705 079
TOTAL DES CHARGES	2021 : 727 657	2022 : 820 412
TOTAL DES PRODUITS	2023 : 732 386	2024 : 723 379
TOTAL DES CHARGES	2023 : 789 689	2024 : 698 023

FINANCES

BP 2025/2027



TOTAL DES PRODUITS
TOTAL DES CHARGES

2025 : 694 500
2025 : 694 500

2026 : 611 500
2026 : 611 500

TOTAL DES PRODUITS
TOTAL DES CHARGES

2027 : 625 000
2027 : 625 000

Projet de quartier

Clairs-Soleils

15 priorités pour le quartier de Clairs-Soleils

Les efforts porteront particulièrement, les premières années du contrat de ville sur les projets et actions qui permettront de faire système autour de l'éducation et de la parentalité.

L'Éducation, au cœur de la dynamique de développement social et urbain du quartier

Il s'agira notamment de renforcer et de développer les dynamiques éducatives, scolaires et de soutien à la parentalité par des actions qui accompagneront la création et l'ouverture, premier trimestre 2026, d'un équipement qui sera à la fois une halte-garderie, un espace petite enfance/famille et une médiathèque ludothèque. Il s'agira notamment :

- D'améliorer **l'accompagnement sur les moments clés des parcours scolaires** (de la 1ère scolarisation jusqu'au secondaire)
- **D'accompagner les parents dans leur rôle de co-éducateurs**, notamment en favorisant le rapprochement familles/écoles
- De **prévenir le décrochage scolaire**
- D'accompagner à la **citoyenneté**
- De soutenir et **accompagner les jeunes 12/25 ans** pour les aider à construire des trajectoires éducatives, scolaires, sociales et/ou professionnelles positives
- De développer **l'accès de tous à la culture**, et dès le plus jeune âge

La place des Lumières : un espace à revitaliser

Les nouveaux espaces halte-garderie et Médiathèque / ludothèque viendront en outre en appui à **la revitalisation de la place des Lumières**, place centrale du quartier, déjà engagée et qu'il convient de poursuivre.

Il s'agira notamment de faciliter :

- L'installation de commerces de proximité
- Le développement de nouvelles offres de services pour venir en appui aux familles et à la parentalité
- De développer le jardin des Lumières et de penser ses usages
- La mise en place d'événements et d'animations

Un cadre de vie à améliorer

Dans cette perspective de réappropriation des espaces publics et au-delà de la place des Lumières, le projet de quartier accordera une place importante à la mobilisation des acteurs et des habitants pour contribuer à améliorer la qualité de vie en s'appuyant sur un travail renforcé sur :

- **La gestion et l'entretien des espaces publics et des parties communes**
- La tranquillité publique par un travail de **médiation, « d'aller vers » et de prévention de la délinquance** (notamment en direction des plus éloignés)
- Un apaisement et une **sécurisation de la rue de Chalezeule** pour tous les usagers

L'ouverture sur l'extérieur, au cœur des ambitions

Enfin, un effort portera particulièrement sur les freins à l'emploi, et notamment :

- La question **des mobilités** pour contribuer également au désenclavement du quartier
- **L'inclusion numérique** des publics éloignés grâce à une offre adaptée

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels...)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants

- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants...)
- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions



CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT
2026-2029
AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)
BESANÇON / CLAIRS-SOLEILS

Entre les entités :

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par délibération du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2025, désignée sous le terme « la Ville »,

Le Centre communal d'action sociale, représenté par sa Vice-Présidente, Mme Sylvie WANLIN, dûment habilitée à signer par délibération du Conseil d'Administration en date du 3 décembre 2025, désigné sous le terme « le CCAS »,

Grand Besançon Métropole, représenté par son 1^{er} Vice-Président, M. Gabriel BAULIEU, dûment habilité à signer par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2025, désigné sous le terme « GBM »,

Et :

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Besançon / Clairs-Soleils, domiciliée Centre Martin Luther King - 67 E Rue de Chalezeule - 25 000 Besançon, représentée par son Président, M. Jean-Marie DAME, dûment habilité à signer par décision du Conseil d'Administration, désignée sous le terme « l'association », d'autre part

Préambule

La Ville de Besançon soutient les structures d'animation de la vie sociale du territoire bisontin, et en particulier les centres sociaux associatifs labellisés par la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) du Doubs, en encourageant leurs initiatives et en reconnaissant leur capacité à développer des réponses innovantes et appropriées aux besoins identifiés sur leur territoire d'intervention.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon, par ses actions et sa présence sur les quartiers (Antennes sociales, Résidences autonomie...) est un partenaire du centre social.

Grand Besançon Métropole (GBM) a la compétence de la « politique de la Ville » et, par le Contrat de Ville Quartiers 2030, qui promeut une approche territoriale traduite par la mise en place de projets de quartier, accompagne et finance, avec les autres signataires, les projets et initiatives portés et à l'initiative du centre social.

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Besançon / Clairs-Soleils a sollicité le soutien des 3 entités.

Considérant que le projet social et le projet associatif présentés par l'association répondent à l'intérêt local, s'agissant notamment de l'animation de quartier et de l'intégration des habitants, la Ville, le CCAS et GBM s'associent, par la présente convention-cadre de partenariat pluriannuelle, à l'association dans l'objectif de contribuer au « Mieux vivre ensemble » et à la cohésion sociale.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

La présente convention-cadre de partenariat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon et Grand Besançon Métropole (GBM) d'une part, et la MJC Besançon / Clairs-Soleils, d'autre part, s'accordent dans l'objectif commun de contribuer à la mise en œuvre d'un **projet de développement social** sur le territoire d'intervention de l'association.

Ce projet se fonde sur :

- l'agrément « Centre social » délivré par la CAF du Doubs,
- le projet associatif de l'association,
- et la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5).

La présente convention-cadre vise à :

- définir les objectifs et les axes de travail que les 3 entités et l'association entendent poursuivre de concert,
- définir les modalités de partenariat entre les entités et l'association,
- garantir la qualité, l'efficience, la pérennité et la lisibilité des actions menées.

Article 2 : Territoire d'intervention

Le territoire d'intervention de l'association est, pour partie, constitué par des quartiers ou secteurs intégrés au contrat de ville 2024-2030 du Grand Besançon dont les 3 entités et la CAF du Doubs sont signataires.

La nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville a été définie par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Concernant le territoire bisontin, le nouveau contrat de ville du Grand Besançon intègre les quartiers suivants :

- 6 quartiers « prioritaires » : Battant, Clairs-Soleils, Hauts de St-Claude, Montrapon, Palente-Orchamps, Planoise,
- 5 quartiers fragiles : Cité de l'Amitié, Cité de la Pelouse, Secteur Pesty, Cité des Vareilles, Cité Viotte.

C'est dans ce cadre que les 3 entités s'inscrivent comme partenaires de l'association en soutenant les actions qu'elle mène sur les territoires relevant de la géographie prioritaire : **Clairs-Soleils et Cité des Vareilles**.

Au-delà des enjeux propres à la Politique de la Ville, la Ville de Besançon ambitionne de favoriser l'accès, pour tous les Bisontins, quel que soit leur quartier d'habitation, à des lieux de vie, d'animation sociale et d'appui aux projets locaux, accessibles et de qualité.

Article 3 : Fonctions dévolues aux Centres sociaux

Le présent partenariat est conditionné à l'agrément Centre social délivré par la CAF du Doubs et donc à l'engagement de l'association à répondre aux fonctions dévolues aux centres sociaux qui se définissent, d'une part, comme des lieux de proximité à vocation globale, familiale, de jeunesse, intergénérationnelle qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale et, d'autre part, comme des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leur projet.

Animés par des équipes de professionnels et bénévoles, les centres sociaux, labellisés par la CAF du Doubs, se voient ainsi confier les missions suivantes :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants / usagers, des familles et des groupes informels ou des associations,
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté,
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire,
- mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles,
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

Article 4 : Principaux axes de travail poursuivis l'association

L'offre de l'association lui permet d'agir sur :

- **le secteur social, en matière d'entraide et de solidarité** : lutte contre les discriminations et les exclusions, accompagnement des publics jeunes, accompagnement des familles; soutien à l'intégration des personnes étrangères, accès aux droits et à l'insertion professionnelle...
- **le secteur éducatif et de soutien à la parentalité** : accueil de loisirs, accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité et à la famille, épanouissement des jeunes.
- **le secteur de médiation sociale par le sport** : Club Multisports, pratiques collectives et individuelles et événements sportifs.

Dans son projet associatif et dans son projet social, l'association fixe comme axes de travail (axes revus annuellement) :

- contribuer au respect des valeurs de la société,
- promouvoir le vivre ensemble,
- soutenir la parentalité,
- introduire dans l'ensemble des pratiques éducatives le rapport à la bienveillance,
- lutter contre les fragilités et les discriminations,
- favoriser l'épanouissement des enfants, des jeunes, des familles et des habitants,
- sensibiliser aux enjeux environnementaux et accompagner les changements,
- participer à l'émancipation des jeunes,
- favoriser la santé physique et mentale des habitants,
- impliquer les habitants dans la vie de leur quartier,
- promouvoir le sport pour tous et la culture pour tous,
- accompagner les familles dans leur fonction parentale et notamment dans une relation d'intermédiation avec l'institution scolaire,
- renforcer la continuité éducative auprès des enfants pour susciter des parcours de réussite,
- impulser des actions d'animation sociale de proximité afin d'animer l'espace public,
- soutenir les jeunes adultes les plus fragilisés socialement,
- développer un travail coopératif et participatif, que ce soit entre acteurs associatifs et institutionnels ou avec les habitants,
- favoriser une meilleure information et communication concernant les structures existantes et les actions qu'elles proposent à l'échelle du quartier,
- mettre en œuvre des actions passerelles pour favoriser une ouverture vers l'extérieur.

Article 5 : Orientations de la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers

Le projet de mandat de la Ville rappelle que les maisons de quartier municipales et associatives sont de véritables centres sociaux et socioculturels à l'échelle des quartiers. Elles sont :

- des lieux indispensables d'accueil pour les familles,
- des lieux de vie pour la jeunesse,
- des lieux de rencontres et de fêtes pour les associations,
- des lieux d'exercice de la citoyenneté,
- des lieux d'animation sportive et d'expression culturelle.

C'est dans ces maisons de proximité que la coordination des actions éducatives et des projets de quartier prend forme, notamment dans les quartiers prioritaires « politique de la ville » où se rassemblent les acteurs et associations du quartier autour de projets partagés. Elles sont des facilitateurs pour l'accès et l'information sur l'ensemble des services, droits et dispositifs communs.

Les Maisons de quartier municipales et associatives sont des équipements structurants de l'intervention publique au plus près des habitants.

Article 5.1 : Orientations stratégiques

Dans le cadre de leur politique municipale et communautaire d'animation de la vie des quartiers, les 3 entités étudient toutes propositions de partenariat ayant pour objectifs de :

- renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie de quartier et articuler les dynamiques et dispositifs territoriaux existants,
- contribuer au développement du quartier pour plus de cohésion sociale, urbaine et économique et renforcer la proximité et l'utilité sociale de la structure,
- mobiliser les habitants pour qu'ils contribuent aux mutations du quartier,
- améliorer la qualité de vie et l'égalité des chances des habitants,
- lutter contre la fracture numérique,
- soutenir la parentalité,
- contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Article 5.2 : Axes de travail thématiques

Les 3 entités soutiennent les structures d'animation de la vie sociale, encouragent les initiatives et reconnaissent leur capacité à développer des réponses innovantes et appropriées aux besoins identifiés sur leur territoire d'intervention.

Considérant que le projet associatif présenté répond aux critères de l'intérêt général et local, les entités s'associent à l'association et apportent leur soutien moyennant la réalisation d'objectifs définis par des axes de travail qu'elles souhaitent voir se réaliser.

Axe n°1 : Animation Globale :

- Informer les habitants sur la vie du quartier et en dehors
- Favoriser la participation active des habitants du quartier et des adhérents de l'association :
 - en apportant une réponse à leur(s) projet(s), initiative(s), demande(s) et besoin(s)
 - en développant des services et actions susceptibles de faciliter leur vie au quotidien
 - en les associant au développement du quartier par la mise en œuvre d'espaces et outils d'échanges, de paroles et de propositions
 - en s'adressant à tous les publics (enfants, jeunes, adultes, séniors, familles, nouveaux habitants)
 - en s'associant au dispositif « La rue est à nous »
- Lutter contre les inégalités, les discriminations et les exclusions
- Lutter contre les incivilités, participer à la prévention de la délinquance et à la tranquillité publique du quartier
- Lutter contre l'illettrisme et développer l'apprentissage de la langue française
- Accompagner et soutenir les publics fragiles, isolés et en difficulté
En fonction des demandes et besoins identifiés, le CCAS peut être amené à mettre en place des permanences sociales. Les personnels amenés à intervenir sont des agents du CCAS et ne peuvent en aucun cas être mobilisés pour participer au fonctionnement quotidien de la MJC Clairs Soleils (accueil du public, fermeture de la structure, encaissement des participations...).
- Soutenir et s'associer à la dynamique associative et multi partenariale (projets communs avec les structures d'animation de la vie sociale notamment)
- Sensibiliser les habitants au développement durable et impliquer les habitants dans la mise en œuvre des politiques de transition écologique

- S'impliquer en matière de santé des habitants du quartier de manière coordonnée avec la Direction Santé Publique de la Ville, en participant à la remontée d'informations santé du quartier et des actions menées (dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, du Contrat Local de Santé, des différents diagnostics santé...) et en participant au dispositif des acteurs relais en santé de la Ville (coordination avec la Direction Santé Publique de la Ville)
- Promouvoir l'intégration par la culture et le sport et en garantir l'accès, par l'accueil de manifestations sportives et culturelles notamment
- Accompagner la vie associative sportive de quartier en s'assurant de l'ouverture des clubs à tous les publics
- Promouvoir et relayer le dispositif Tickets loisirs vacances sports culture

Axe n°2 : Animation collective familles :

- Favoriser les liens familiaux par des animations pluri-générationnelles
- Soutenir la parentalité et développer des activités favorisant la relation familiale (participation au dispositif des Séjours Familles de la Ville)
- Participer au dispositif des Séjours Familles de la Ville
- Renforcer le travail partenarial avec les opérateurs spécialisés (assistantes maternelles, structures sociales, établissements scolaires, services municipaux, etc.)
- Poursuivre l'accompagnement scolaire et extra-scolaire et favoriser le lien entre les parents, l'(les)enfant(s) et l'(les) établissement(s) scolaire(s)

En termes de Réussite éducative, les Centres sociaux, de par leur mission d'accompagnement des familles et de leurs enfants, sont parmi les principaux acteurs territoriaux de la déclinaison de la politique de la Ville de Besançon en termes d'éducation et de soutien à la parentalité.

A ce titre, ils participent activement à la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire, le **Projet Educatif Bisontin**, en particulier sur les quartiers prioritaires bénéficiant du dispositif Cité Educative. Ils peuvent être amenés à co-piloter les collectifs éducatifs de leurs quartiers et à faciliter la mise en œuvre et la coordination des actions.

Axe n°3 : Animation jeunesse :

- Éduquer à la citoyenneté et à l'engagement et réaffirmer les valeurs de laïcité
- Accompagner les jeunes dans leur scolarité et leurs projets professionnels et personnels
- Proposer et animer un accueil jeunes
- Renforcer le travail partenarial avec les opérateurs (associations, structures sociales, établissements scolaires, services municipaux, etc.) en s'appuyant sur la dynamique de réflexion proposée par le réseau jeunesse de la Ville de Besançon sous le prisme du « parcours de vie du jeune ».
- Lutter contre le harcèlement scolaire et le décrochage scolaire

Axe n°4 : Médiation numérique :

- Développer la culture numérique et sensibiliser sur ses enjeux environnementaux, économiques et sociaux
- Promouvoir l'accès au numérique et lutter contre la fracture numérique, l'illectronisme et le non-recours en proposant une offre d'inclusion numérique (espaces publics numériques, aidants connect...). La Lutte contre la fracture numérique à destination des jeunes de 12 à 30 ans pourra spécifiquement s'inscrire dans l'offre complémentaire proposée par la Ville de Besançon et l'association Info Jeunes d'ouverture d'un tiers-lieu numérique jeunesse dans les locaux situés au 27 rue de la République (centre-ville)
- Poursuivre l'accompagnement éducatif qualifié et de proximité et développer l'autonomie des habitants à l'usage du numérique
- Sensibiliser à l'usage du numérique et développer la capacité de discernement (réseaux sociaux, protection des données, droit à l'erreur...)

Axe n°5 : Accès spécifique à la Culture

La Ville de Besançon développe une politique culturelle de son territoire, orientée vers l'émancipation individuelle, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire :

- Soutenir les artistes, la création et la diffusion artistique,
- Lutter contre les inégalités et les discriminations,
- Valoriser, protéger et la conserver le patrimoine,
- Développer l'action culturelle auprès des publics et la médiation, le soutien à la pratique artistique et aux enseignements des arts.

Besançon souhaite continuer d'être une ville inspirante qui puisse offrir à chacun un accès à des moments d'expression et d'émotion collective pour s'épanouir, partager, vivre ensemble.

Ainsi, la Ville de Besançon accompagne les acteurs du territoire dont les projets culturels tiennent compte des trois objectifs prioritaires structurant de la politique culturelle de la Ville :

- Soutenir l'emploi artistique et culturel
- Promouvoir les droits culturels
- Accompagner la transition écologique.

En veillant à l'équilibre territorial des actions culturelles, à leur ancrage dans les quartiers, la Ville de Besançon met particulièrement l'accent sur l'art en espace public, les arts visuels, l'éducation artistique et culturelle et les projets culturels de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au vu de ces orientations et du projet associatif de la structure, une **Convention spécifique partenariale** pourrait être établie.

En lien avec le projet de quartier de Clairs Soleils initié dans le cadre du Contrat de Ville et des projets culturels s'y rattachant, la thématique des arts urbains (occupation artistique des espaces publics, fresques...) est à prioriser dans les actions culturelles de l'association. En complément, un axe de travail autour de la musique par la médiation culturelle vers les publics de l'association notamment, pourrait s'appuyer sur les acteurs du territoire de la filière, et plus particulièrement l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté ou la Rodia.

Dans le cadre de l'installation, qui s'inscrit dans l'objectif du projet de quartier de revitalisation de la place des Lumières, de la médiathèque Aimé Césaire au cœur du quartier, étroitement articulée à une structure d'accueil de la petite enfance, il est attendu de l'association de développer les collaborations autour de la lecture publique et un partenariat étroit en direction des publics de la petite enfance, tout particulièrement.

Enfin, la Ville a développé le dispositif Tickets Loisirs. L'association peut en assurer la promotion et en particulier le Ticket Culture.

Axe n°6 : Actions particulières des projets de quartiers « politique de la Ville »

Les partenaires du contrat de ville du Grand Besançon ont souhaité promouvoir une approche territoriale qui se traduit notamment par la mise en place de projets de quartier dans chaque QPV (cf. annexes au Contrat de Ville du Grand Besançon).

Le projet de quartier, outil opérationnel de référence, est élaboré à partir de différents éléments de connaissance du quartier (volonté politique de la ville-centre, concertations avec les habitants, les acteurs et les associations, portraits de quartier, analyses techniques...). Il se compose de priorités propres à chaque quartier et de priorités communes à tous les quartiers :

- Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants (logement, espaces publics, prévention, tranquillité publique, transition écologique...).
- Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation (éducation, parentalité, sports, culture, insertion, emploi, santé, hospitalité, solidarité...).
- Mettre en œuvre, à double échelle du quartier et de la ville « l'aller vers ensemble » et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions (médiation, participation, communication...).

L'article 11 du contrat de ville du Grand Besançon prévoit que « *l'articulation entre projets d'animation globale ou d'animation locale et projets de quartier constitue un objectif partagé par les signataires du présent Contrat de Ville* ». Il précise que « *les signataires sont invités à partager dans leurs conventionnements respectifs cette nécessaire articulation et correspondance d'objectifs, de projets et d'actions dans chaque quartier* ».

Ces principes doivent se traduire par une volonté constante des partenaires de coordonner et faire converger au mieux leurs projets et actions respectifs dans le quartier prioritaire. L'association participe à ce titre à l'animation technique des projets de quartier.

Enfin, afin de donner des perspectives à moyen terme à des porteurs de projets ou à des projets particulièrement structurants pour les quartiers, les partenaires institutionnels du Contrat de Ville se sont engagés à signer des **Conventions Pluriannuelles d'Objectifs** (CPO) selon les projets et actions engagés. Les projets ou porteurs de projets bénéficiant d'une CPO feront un bilan annuel (comité de pilotage) de leur activité.

Axe n°7 : Action sociale et partenariats avec le Centre Communal d'Action Sociale

Au-delà de ses missions réglementaires (domiciliation, Analyse des Besoins Sociaux (ABS), instruction des aides sociales légales) et dans le cadre des limites de sa compétence territoriale, à savoir la commune, le CCAS met en œuvre sa politique sociale via un réseau de structures de proximité, au plus proche des besoins des habitants. Le CCAS de la Ville de Besançon s'adresse principalement à un public composé de majeurs isolés, sans enfants mineurs à charge.

Le projet social 2022-2026 du CCAS de la Ville de Besançon a été écrit dans un contexte de fragilités sociales accentuées du fait de la crise sanitaire, et dans un besoin de participation accrue des acteurs de terrain et des habitants aux décisions publiques.

Ce projet social a dégagé 6 axes structurants visant entre autres, à l'autonomie sociale et économique des publics, à faciliter l'accès aux droits ou à faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge.

Des priorités d'intervention ont été définies, certaines en lien avec des enjeux sociaux de proximité partagés, et auxquelles participent également les structures associatives et centres sociaux implantés dans les quartiers :

- Intervention auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS
- Coordination de l'aide alimentaire
- Prise en compte des fragilités touchant la santé mentale
- Lutte contre l'isolement quel que soit l'âge
- Anticipation du vieillissement de la population et en particulier des personnes âgées précaires
- Accès aux droits et leur maintien
- Interventions pluridisciplinaires dans l'accompagnement vers et dans le logement des personnes à la rue ou en grande précarité.

Dans une logique de co-construction, du « faire avec » et du « aller vers », le CCAS identifie la nécessité de développer ses partenariats avec les structures associatives, au plus proche du terrain et de ses habitants.

Aussi, sont engagés des liens privilégiés la MJC Besançon / Clairs-Soleils, afin de développer ou d'activer des projets et des dispositifs en faveur des publics communs accueillis et accompagnés dans les quartiers concernés, et *a fortiori* dans les quartiers qualifiés « prioritaires ».

Axe n°8 : Participation citoyenne

L'association est un acteur indispensable à la participation active au dialogue citoyen mis en œuvre par la Ville, en s'impliquant notamment dans les outils participatifs existants :

- Budget participatif (aide à l'émergence de projets d'habitants, participation à la phase de vote...),
- Conseils Consultatifs d'Habitants (aide au recrutement, implication dans l'instance, diffusion d'informations, propositions de sujets de travail...),
- Assemblée des sages (valorisation, travail partenarial éventuel...),
- Initiatives citoyennes (valorisation...),
- Conseil Bisontin des Jeunes (valorisation, travail partenarial éventuel...),
- Autres projets spécifiques (aménagement, cadre de vie, etc.).

Un travail partenarial est mis en place avec le service Démocratie participative. Afin de faciliter cette collaboration, l'association désigne une personne référente au sein de sa structure comme interlocutrice du service Démocratie participative.

Le contrat de ville du Grand Besançon a vocation à promouvoir la participation citoyenne et la prise de rôle des habitants.

L'association pourra contribuer à cet objectif en contribuant à leur mobilisation et en les incitant à participer aux réunions liées au suivi et aux évolutions du projet de quartier.

Axe n°9 : Insertion et Accompagnement vers l'emploi

Grand Besançon Métropole, a la compétence de l'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi et y intervient notamment par le biais du Contrat de Ville « Quartier 2030 » du Grand Besançon.

Il s'agit de favoriser la coordination des interventions des différents acteurs de l'insertion professionnelle, de la création d'entreprise et du champ social sur le quartier et permettre ainsi de renforcer les synergies partenariales afin de contribuer à un meilleur accompagnement des personnes vers l'insertion professionnelle et l'emploi :

- Animer et coordonner, en partenariat avec Grand Besançon Métropole et l'Etat, le Groupe Solidarité Emploi,
- Participer à la mise en place du SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi) sur leur territoire, la création,
- Accueillir ou soutenir des ateliers recherche d'emploi, des permanences emploi, ou encore des chantiers d'insertion, en partenariat avec Réussite Emploi Franche-Comté,
- Mettre en place ou accueillir des actions permettant ainsi de participer à l'identification et à la levée des freins à l'emploi des publics notamment les plus fragiles, d'assurer un suivi des personnes accompagnées et de faciliter ainsi non seulement l'accès à l'emploi mais aussi l'insertion sociale et professionnelle des habitants des quartiers et visant à rencontrer un public jeune et adulte peu autonome dans ses recherches d'emploi,
- Mener ou accueillir des actions de lutte contre l'illettrisme dans une perspective d'autonomisation au quotidien, de développement des liens sociaux et de socialisation, de développement du dispositif d'apprentissage des savoirs de base,
- Mener ou accueillir des actions de lutte contre la fracture numérique en initiant à l'usage de l'informatique un public grand débutant en insertion professionnelle dont certains peuvent être difficulté de lecture et d'écriture.

Article 6 : Engagements de l'association

Sur la base de la cohérence et des points de convergence entre les principaux axes de travail poursuivis par l'association (cf. article 4) et la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5), la présente convention-cadre fixe les engagements de l'association.

Article 6.1 Animation du quartier

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre son projet associatif sur son territoire d'intervention de manière cohérente avec les attentes de la CAF dans le cadre de la délivrance de l'agrément « Centre social » (cf. article 3) et les orientations de la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5),
- favoriser, développer et entretenir des relations avec les acteurs institutionnels et associatifs de son territoire d'intervention,
- participer activement aux projets et actions collectifs et/ou transversaux mis en œuvre par les 3 entités, en matière d'animation de la vie des quartiers notamment,
- organiser des actions particulières dans le quartier prioritaire constituant tout ou partie de son territoire d'intervention et participer activement à l'animation technique du projet de quartier issu du contrat de ville du Grand Besançon.

Article 6.2: Agrément Centre-social

Au plus tard le 30 janvier 2025, l'association adressera à la Ville la notification de la CAF lui accordant l'agrément « Centre social » mentionnant explicitement la période couverte par celui-ci, ainsi que son projet social.

Elle communiquera toutes nouvelles notifications dans un délai de 15 jours calendaires après réception et veillera à tenir la Ville informée des discussions avec la CAF s'agissant de son renouvellement.

La Ville se réserve le droit de demander à l'association la copie des prévisionnels et bilans annuels transmis par l'association à la CAF et d'en examiner la cohérence avec les autres documents transmis.

Les documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 6.3 : Projet associatif

L'association adressera à la Ville de Besançon, au plus tard le 15 juillet de l'année N :

- un rapport d'activité de l'année écoulée ; ce rapport qualitatif et quantitatif mettra en exergue les actions menées conformément au projet associatif et au projet social,
- le projet associatif actualisé pour l'année N,
- un rapport financier intégrant les comptes annuels certifiés, les balances générales et analytiques et toute analyse nécessaire à la bonne compréhension de ces états,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Les documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 6.4 : Vie de l'association

L'association s'engage, sans délai, auprès de la Ville à :

- lui transmettre les convocations, ordres du jour, documents supports et procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires,
- inviter l'élu(e) désigné(e) par la Ville comme son(sa) représentant(e) auprès de l'association à participer aux Conseils d'Administration avec voix consultative,
- la tenir informée de toute évolution de nature à remettre en cause le contenu du présent partenariat : modifications statutaire, changements intervenus au sein du Conseil d'Administration ou du Bureau, difficultés organisationnelles, techniques ou financières, changement de domiciliation bancaire...,
- lui communiquer, sur simple demande, tous documents utiles qu'ils soient de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et/ou de gestion.

Les informations et documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 6.5 : Contrat d'engagement républicain

L'obligation de souscription au Contrat d'engagement républicain (CER), annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, est réputée satisfaite par l'association au regard de son agrément Centre social.

Au regard de la mission d'animation de la vie sociale assurée par l'association (cf. agrément CAF), des conditions de partenariats fixées dans la présente convention (cf. article 5) et du soutien apporté par la Ville de Besançon (cf. article 7), il est admis que l'association exerce une mission d'intérêt général et qu'à ce titre, l'association est soumise au strict respect des textes législatifs et réglementaires, qui régissent les principes de laïcité et de neutralité.

Article 6.6 : Assurances

L'association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires à ses activités, et notamment :

- un contrat multirisque garantissant ses biens et ceux mis à sa disposition,
- un contrat assurant sa responsabilité civile en tant que personne morale, ainsi que celle de ses dirigeants, de ses membres, de son personnel (salarié ou non) et de ses bénévoles.

L'association s'engage à maintenir cette couverture assurantielle pendant toute la durée de la présente convention-cadre et devra être en mesure de justifier à tout moment de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

Article 6.7 : Communication

L'association veillera à faire apparaître de manière lisible sur tous les supports informatifs ou promotionnels édités par ses soins à destination du public le soutien apporté par les 3 entités.

Article 7 : Engagements de Besançon, du CCAS de Besançon et de Grand Besançon Métropole

Sur la base de la cohérence et des points de convergence entre les principaux axes de travail poursuivis par l'association (cf. article 4) et la politique municipale et communautaire en matière de vie des quartiers (cf. article 5), la présente convention-cadre fixe les engagements de la Ville de Besançon, du CCAS de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

Les 3 entités ne garantissent, ni l'équilibre financier de l'association, ni le maintien d'une année à l'autre du montant des subventions accordées.

Article 7.1 : Subvention de fonctionnements annuelle de la Ville

La Ville s'engage à financer l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle, destinée à son fonctionnement courant et à la tenue de ses engagements (cf. article 6).

L'association sollicitera chaque année sa subvention avant le 30 août pour l'année n+1. Les informations et documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des Quartiers - dvq@besancon.fr.

Le montant de la subvention de fonctionnement versée par la Ville sera déterminé annuellement par délibération du Conseil Municipal (lors du vote du Budget Primitif). Il fera l'objet d'un avenant bipartite (Ville / Association) à la présente convention-cadre.

Afin de garantir le fonctionnement de l'association et de lui éviter toute rupture de trésorerie, le versement de la subvention de fonctionnement se fera en 3 fois selon les modalités suivantes :

- 1^{er} acompte versé en février : 1/3 de la subvention de fonctionnement votée pour l'année N-1,
- 2^{ème} acompte versé en mai : 50 % de la subvention votée pour l'année N, subvention à laquelle aura été préalablement retiré le montant du 1^{er} acompte (si le montant de la subvention de l'année N n'est pas arrêté, ce 2^{ème} acompte représentera 1/3 de la subvention de fonctionnement de l'année N-1),
- solde versé en août.

Les versements seront toutefois conditionnés à la communication, dans les délais impartis, des documents tels que mentionnés aux articles 6.2 à 6.4 de la présente convention-cadre.

La présente convention-cadre étant conclue « intuitu personae », l'association ne pourra aucunement reverser tout ou partie de la subvention de fonctionnement allouée.

Article 7.2 : Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2026

Conformément à l'article 7.1 de la présente convention-cadre, la Ville déterminera le montant de la subvention de fonctionnement 2026 lors du vote du Budget Primitif 2026.

La MJC Besançon / Clairs-Soleils percevra toutefois, dès janvier 2026 et sous réserve de l'entrée en vigueur de la présente convention-cadre, un 1^{er} acompte d'un montant arrondi correspondant au 1/3 du montant de la subvention 2025, soit 81 000 €.

Article 7.3 : Autres subventions

Le montant et les modalités de versement d'autres subventions versées par les 3 entités seront fonction des dispositions de chaque partenariat correspondant et feront l'objet de conventions spécifiques.

La Ville pourra être sollicitée pour le versement d'une subvention d'investissement et/ou d'équipement à raison d'un projet maximum par an. L'association devra formuler sa demande par écrit, accompagnée d'un descriptif technique et d'un budget prévisionnel du projet. La Ville se réserve le droit de juger de l'opportunité de soutenir cette demande qui, si elle est acceptée, fera l'objet d'une convention spécifique. L'association sollicitera chaque année sa subvention d'investissement ou d'équipement avant le 30 août pour l'année n+1.

Les informations et documents doivent être adressés à la Ville par l'intermédiaire de sa Direction Vie des quartiers - dvq@besancon.fr.

Article 7.4 : Aides en nature et valorisation

Toute mise à disposition par la Ville de locaux fera l'objet d'une convention spécifique venant préciser les conditions de cette mise à disposition et les obligations incombant à chacune des parties.

L'association peut, pour ses événements, se rapprocher de la direction communication (communication@besancon.fr) de la Ville de Besançon pour bénéficier d'une aide, notamment en termes d'impression de supports (affiches, flyers, calicot), sous condition des modalités définies par la direction communication et des disponibilités des moyens humains et techniques.

La Ville s'engage à étudier toutes demandes en nature (moyens humains et matériels) formulées par l'association, sous réserve des modalités de soutien et d'accompagnement définis, de ses moyens et de ses disponibilités.

La nature et les montants des valorisations des aides en nature de la Ville (locaux, travaux, communication...) seront précisés dans la délibération fixant le montant de la subvention de fonctionnement annuelle.

Les comptes annuels de l'association devront indiquer le montant de ces valorisations.

Article 8 : Animation, suivi et évaluation du partenariat

Article 8.1 : Commission de suivi

Article 8.1.1 : Périodicité

Une Commission de suivi aura lieu au minimum une fois par an, et au plus tard au cours du dernier trimestre (entre fin octobre et fin décembre), sur invitation de la Ville de Besançon (Direction Vie des Quartiers - dvq@besancon.fr).

Chacune des parties pourra à tout moment solliciter une réunion exceptionnelle de la Commission de suivi, en particulier en cas d'écart significatif ou incohérences notables entre le pré-bilan et le bilan définitif.

Article 8.1.2 : Composition

La Commission de suivi sera composée :

- d'un ou plusieurs représentant(s) élu(s) de l'association et des 3 entités,
- d'un ou plusieurs technicien(s) de l'association et des 3 entités.

La Ville de Besançon se réserve le droit d'y inviter des représentants de la CAF du Doubs et des instances de démocratie participative.

Article 8.1.3 : Objet

Cette Commission de suivi aura pour objet :

- de partager les informations sur la vie de l'association,
- d'échanger sur les modalités de coordination entre projet associatif, projet d'animation globale et projet de quartier,
- d'examiner les tendances de l'activité de l'année N et le programme d'actions prévisionnel de l'année N+1,
Ces éléments seront appréciés au regard des indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis conjointement.
- d'examiner les tendances des données chiffrées de l'année N (perspectives d'atterrissement budgétaire) et le budget prévisionnel de l'année N+1,
La subvention de fonctionnement annuelle de la Ville, attendue dans le cadre de la présente convention, devra apparaître distinctement ; le budget prévisionnel sera considéré comme présentant la demande de subvention de fonctionnement annuelle de l'association.
- de faire un point sur les aides en nature (cf. article 7.3) apportées à l'association par la Ville,
- d'évoquer tout sujet susceptible d'améliorer les conditions du partenariat existant.

La fiche de travail et d'analyse, figurant en annexe de la présente convention-cadre, servira de support à la Commission de suivi.

Elle sera adressée à la Ville (dvq@besancon.fr), dûment et sincèrement renseignée, au plus tard 15 jours calendaires avant la Commission de suivi. L'association pourra également transmettre tous documents qu'elle jugera utiles pour la tenue de cette Commission.

Chaque Commission de suivi fera l'objet d'un compte-rendu écrit et transmis par la Ville à l'association à titre contradictoire. Le cas échéant, l'association disposera d'un délai de 15 jours calendaires pour y répondre.

Article 8.2 : Réunions techniques

Dans un esprit de coopération et concertation permanentes, des réunions techniques pourront être organisées à la demande de l'une ou l'autre des parties.

En cas de besoin, la direction Vie des quartiers (dvq@besancon.fr) s'engage à faciliter les échanges entre l'association et les directions et services des 3 entités : identification des directions ou services compétents, mise en relation, appui de la demande.

Article 9 : Contrôle

L'association s'engage à faciliter le contrôle, par les 3 entités :

- des actions menées, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif,
- de l'utilisation des aides attribuées,
- d'une manière générale, de la bonne exécution de la présente convention-cadre et de ses avenants.

Article 10 : Durée

La présente convention-cadre de partenariat est conclue pour une durée de 5 ans. Elle prend effet le 1^{er} janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Toute modification des dispositions de la présente convention-cadre fera l'objet d'un avenant.

Article 11 : Résiliation

La résiliation de la présente convention-cadre implique l'interruption des versements de la subvention de fonctionnement annuelle. Les sommes déjà versées par la Ville, au titre de la subvention de fonctionnement annuelle (cf. article 8.1), qui n'auraient pas été utilisées lui seront rétrocédées, ainsi que les sommes indûment perçues.

Article 11.1 : Résiliation pour faute

En cas de défaillance de l'une ou l'autre des parties ou de non-respect de ses obligations et engagements contractuels, la présente convention-cadre pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations et engagements contractuels et restée infructueuse.

Article 11.2 : Résiliation à l'initiative des entités

Les entités peuvent résilier à tout moment la présente convention-cadre, après mise en demeure avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de 15 jours :

- en cas de fautes manifestes de gestion de l'association conduisant à sa défaillance financière,
- en cas de dissolution, liquidation judiciaire, insolvabilité ou changement notoire de l'objet social de l'association,
- en cas de perte de l'agrément « Centre social » délivré par la CAF,
- pour motif d'intérêt général.

Dans cette hypothèse, les entités ne prendront pas en charge les dépenses déjà engagées par l'association.

Article 12 : Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention-cadre de partenariat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Il pourra être proposé lors de cette tentative amiable, la désignation d'un médiateur par les entités.

À défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Annexes

- *Fiche de travail et d'analyse*
- *Projet associatif*
- *Projet de quartier (en attente pour les quartiers « fragiles »)*

Fait à Besançon, en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Besançon,

La Maire,

Anne VIGNOT

Pour le Centre Communal
d'Action Sociale,

La Vice-Présidente,

Sylvie WANLIN

Pour Grand Besançon Métropole,

Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU

Pour la MJC Besançon / Clairs-Soleils,

Le Président,
Jean-Marie DAME